

OBSERVATOIRE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION ET LES
MALVERSATIONS ECONOMIQUES
INTEGRITE



OBSERVATORY FOR FIGHT
AGAINST CORRUPTION AND
ECONOMIC EMBAZZLEMENT
TRANSPARENCE

**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 006./OLUCOME/05/2019 PORTANT SUR LES
MESURES SEVERES PRISES A L'ENCONTRE DES FAMILLES DES
PERSONNES QUI SERAIENT IMPLIQUEES DANS LE PUTSCH MANQUE DU
13 MAI 2015 ET DANS LES MANIFESTATIONS ANTI TROISIEME MANDAT DE
PIERRE NKURUNZIZA**

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) est inquiet d'apprendre les mesures sévères prises à l'endroit des personnes qui seraient impliquées dans le putsch manqué du 13 mai 2015 et dans les manifestations anti troisième mandat de Pierre Nkurunziza . Ces mesures sont contenues dans le communiqué du 15 mai 2019 signé conjointement par Monsieur François Nkezabahizi, Président de la Cour suprême et Monsieur Sylvestre Nyandwi, Procureur Général de la République. Les personnes en question sont concernées par le dossier RPA 859 et le dossier RMPG 697 bis/ MA/ BV/NTH.
2. L'OLUCOME considère que cette affaire est politique que judiciaire, raison pour laquelle la solution devrait être politique. Même s'il advenait que ce dossier ne soit pas politique, comment peut-on expliquer la condamnation des femmes et des enfants de vivre dans une pauvreté éternelle causée par les services publics censés être serviteurs de tous ? Selon le code de la famille burundais, ces biens immeubles et meubles (les parcelles, les maisons, les chaises, les fauteuils, les coussins, les lits, les matelas, les armoires, les ustensiles de cuisine, l'argent en banque, les champs ...) dépouillés par le Gouvernement sont pour les familles et non aux personnes accusées. De plus, qui va payer des crédits qui auraient été contractés pour acheter ces biens par ces familles dépouillées de tous ?
3. Entre les années 1965 et 1972 se sont passées des actes similaires à ceux d'aujourd'hui de dépouiller aux personnes les biens de leurs familles par le Gouvernement de cette époque. Ces derniers jours, les victimes de cette période réclament que leurs biens leur soient remis, chose qui est en train d'être faite par la commission terre et autres biens malgré les injustices qu'on observe dans cette procédure. Bien plus, du point de vue juridique, l'OLUCOME ne comprend pas comment une telle décision peut être prise pour une affaire en cours d'instruction par le ministère public. Aussi, du point de vue éthique, l'Observatoire ne comprend pas comment un tel communiqué peut être contresigné par le ministère public représenté par le procureur Général de la République (l'une des parties) d'une part et la Cour suprême représentée par son président (le juge) d'autre part .

De tout ce qui précède, l'OLUCOME interpelle les femmes parlementaires burundaises, les organisations burundaises de défense des droits des femmes et des enfants, les femmes du parti CNDD-FDD, l'institution de l'Ombudsman, l'institution des bashingantahe, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), le Conseil des Nations Unies pour les droits de l'homme, la Commission africaine des droits de l'homme, l'UNICEF et toute organisation ou institution soucieuse de la justice juste et de l'équité de condamner ces mesures qui violent le droit qui protège l'institution familiale en général et les droits des femmes et des enfants en particulier .

Vive le Burundi sans les serviteurs dirigeants corrompus.

Fait à Bujumbura, le 16/05/2019

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président

